

## E. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young Audit agissent en tant que commissaires aux comptes du Groupe au 31 décembre 2010, et pour chacune des périodes couvertes par le présent document de référence. Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par sanofi-aventis et ses filiales consolidées aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	2010		2009		2010		2009	
(en millions d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup></b>	<b>12,8</b>	<b>92 %</b>	<b>13,1</b>	<b>93 %</b>	<b>13,5</b>	<b>93 %</b>	<b>14,1</b>	<b>95 %</b>
• Sanofi-aventis S.A.	3,7		4,1		3,7		4,0	
• Filiales intégrées globalement	9,1		9,0		9,8 <sup>(3)</sup>		10,1 <sup>(3)</sup>	
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes <sup>(2)</sup></b>	<b>1,0</b>	<b>7 %</b>	<b>1,0</b>	<b>7 %</b>	<b>0,7</b>	<b>5 %</b>	<b>0,8</b>	<b>5 %</b>
• Sanofi-aventis S.A.	—		0,1		—		0,1	
• Filiales intégrées globalement	1,0		0,9		0,7		0,7	
<b>Sous-total</b>	<b>13,8</b>	<b>99 %</b>	<b>14,1</b>	<b>100 %</b>	<b>14,2</b>	<b>98 %</b>	<b>14,9</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Fiscal	0,1		—		0,3		—	
Autres	—		—		—		—	
<b>Sous-total</b>	<b>0,1</b>	<b>1 %</b>	<b>—</b>		<b>0,3</b>	<b>2 %</b>	<b>—</b>	
<b>Total</b>	<b>13,9</b>	<b>100 %</b>	<b>14,1</b>	<b>100 %</b>	<b>14,5</b>	<b>100 %</b>	<b>14,9</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 concernent la revue et la certification des comptes consolidés de sanofi-aventis, la certification des états financiers statutaires de sanofi-aventis et de ses filiales, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF et de la SEC (y compris les prestations des experts indépendants du réseau des commissaires aux comptes auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes).

<sup>(2)</sup> Les honoraires de diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes.

<sup>(3)</sup> Dont honoraires d'audit pour 1,8 million d'euros concernant Meril au 31 décembre 2010 et 1,7 million d'euros au 31 décembre 2009.

### Politiques et procédures de préapprobation définies par le comité d'audit

Le comité d'audit du Groupe a établi une politique et mis en place les procédures d'approbation des prestations d'audit et des diligences et prestations directement liées à

la mission de commissariat aux comptes, et de préapprobation des autres prestations à fournir par les commissaires aux comptes. En 2010, le comité d'audit du Groupe a établi un budget détaillant la nature des diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes et autres prestations à fournir par les commissaires aux comptes et les honoraires s'y rapportant.